

Critères nationaux de sélection
Championnat du Monde Senior
(G14)
(13-20 novembre 2022 – Guadalajara – Mexique)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat du Monde Senior 2022 (CMS 2022) de Taekwondo se déroulera du dimanche 13 au dimanche 20 novembre 2022 à Guadalajara (Mexique).

1.2 Lieu

Guadalajara (Mexique).

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CMS 2022 sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- porteur d'une Global Athlete License valide,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- de nationalité belge,
- porteur d'un diplôme dan issu du Kukkiwon,
- né en 2005 (année des 17 ans) ou avant.

1.4 Catégories de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Femmes : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73 kg

Hommes : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87 kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoïns est à déterminer (*lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est pas encore connue*). Si cette date n'est pas compatible avec la fin des périodes de sélection (voir 1.7), la Commission Nationale de Sélection (CNS) se réserve le droit de modifier des périodes de sélection.

1.7 Périodes de sélection

Deux périodes de sélection sont définies :

- Période 1

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.



La période de sélection débute le 01/05/2022 et se clôture le 30/09/2022 à 23h59.

A cette date, une première sélection sera établie.

- Période 2

La période de sélection débute le 01/05/2022 et se clôture le 16/10/2022 à 23h59.

A cette date, une seconde sélection sera établie pour les catégories restées libres après la première sélection.

2. Critères nationaux de sélection

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CMS 2022, en plus de satisfaire aux prérequis de la WT (voir 1.3), le taekwondo belge doit satisfaire au minimum aux conditions ci-dessous.

Le taekwondo doit :

a) avoir

- rempli les critères de sélection pour le Championnat d'Europe 2022 dans sa catégorie de poids,
- ou
- remporté un top 8 (5^{ème} place) lors du Championnat d'Europe senior 2022,
- ou
- remporté, durant la période de sélection, un top 8 (5^{ème} place) lors d'un Grand Prix Serie,

ou

b) avoir remporté, durant la période de sélection :

- une médaille dans un open G2 senior au terme de 2 combats gagnés
- ou
- une médaille lors du Championnat d'Europe U21 (G1) au terme de 2 combats gagnés
- ou
- deux médailles dans un open G2, y compris le Championnat d'Europe U21 (G1), au terme d' 1 combat gagné.

et

- c) avoir obtenu un total d'au moins 14 points en trois participations aux opens G et en tournois majeurs (G4 et G6), dans une même catégorie de poids, durant la période de sélection. Cette somme de points se base sur le système de points appliqué pour le ranking mondial WT (Tableau 1).

Résultat	G1	G2	G4	G6
1 ^{ère} place	10	20	40	60
2 ^{ème} place	6	12	24	36
3 ^{ème} place	3,6	7,2	14,4	21,60
5 ^{ème} place	2,16	4,32	8,64	12,96
9 ^{ème} place	1,51	3,02	6,05	9,06
17 ^{ème} place	1,06	2,12	4,23	6,36
33 ^{ème} place	0,74	1,48	2,96	4,44
65 ^{ème} place	0,52	1,04	2,07	3,11

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans les opens de niveau G1 et G2, et dans les tournois majeurs G4 et G6.

Remarques :

- Le taekwondoïen qui a rempli le critère « a » est automatiquement et prioritairement sélectionné pour le CMS 2022.
- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Dans le cas où il y a moins de 8 taekwondoïens par catégorie, l'attribution des points suit l'article 2.10 du règlement du ranking de la WT en vigueur depuis 09/11/2021.
- Dans le décompte des points, le Championnat d'Europe U21 rapporte des points sur base d'un G1.
- Le taekwondoïen sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- La catégorie de poids des Grand Prix Serie est assimilée à la catégorie de poids mondiale du taekwondoïen dans le décompte des points.

3. En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïens ont réalisé les critères de sélection minimum pour une participation au CMS 2022 dans une même catégorie de poids, critère « b » et « c », une ou plusieurs conditions de sélection supplémentaires sont requises, par ordre de priorité :

- a) Le taekwondoïen qui aura atteint le top 8 du ranking mondial de la WT, lors de sa publication d'octobre 2022, dans la catégorie convoitée sera sélectionné.
- b) En cas d'égalité, le taekwondoïen qui aura le plus grand nombre de points accumulés en trois participations (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection sera sélectionné. Les résultats ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids et si un combat au minimum a été effectivement gagné lors du tournoi concerné.
- c) En cas de nouvelle égalité, le taekwondoïen qui aura la plus haute place au classement mondial WT dans la catégorie convoitée, lors de la publication d'octobre 2022, sera sélectionné.

Remarque :

- La commission nationale de sélection, sur base de l'analyse du dossier orientée sur les chances de succès, pourra :
 - proposer au taekwondoïen non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure ou inférieure à condition que cette catégorie soit libre.
 - délibérer la sélection du taekwondoïen classé dans le top 40 du ranking olympique WT (RO-WT), lors de la publication d'octobre 2022, à condition que la catégorie de poids concernée soit libre et compatible avec le classement dans le RO-WT.